

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt trois, le seize octobre, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni A la salle des fêtes de Molinet, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 10 octobre 2023.

DÉLIBÉRATION N° DEL2023_110 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE JOURNEES EUROPEENNES DES METIERS D'ART - CONVENTION DE PARTENARIAT - EDITION 2024

Depuis 2002, les Journées Européennes des Métiers d'Art (JEMA) sont la plus grande manifestation internationale dédiée aux métiers d'art.

Les JEMA reçoivent le soutien du ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et numérique, du ministère de la Culture et du ministère de l'Education Nationale ainsi que de la Chambre des Métiers d'Art (CMA) France.

Chaque année, en partenariat avec le Conseil départemental de Saône-et-Loire, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Bourgogne-Franche-Comté (CMA BFC) organise, avec le soutien de la Région Bourgogne-Franche-Comté, du Crédit Agricole et de la MAAF, une exposition collective de professionnels au printemps au cœur des régions.

Citoyennes, populaires et fédératrices, ces journées s'adressent à un public large d'amateurs, collectionneurs, esthètes et de prescripteurs : architectes, collectivités, etc.

La prochaine édition se déroulera du 4 au 8 avril 2024 à Charolles.

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté de Communes Le Grand Charolais souhaite soutenir cet évènement qui met à l'honneur le savoir-faire de l'artisanat français et contribue au rayonnement des métiers d'art exercés sur le territoire de l'intercommunalité.

C'est en ce sens, qu'il vous est proposé de formaliser ce soutien dans le cadre d'une convention de partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Bourgogne-Franche-Comté et la ville de Charolles dont le projet est joint en annexe.

La CMA BFC sera en charge de la sélection de l'ensemble des professionnels qui exposeront en partenariat avec la ville de Charolles et la CCLGC selon les capacités d'accueil. La validation du choix des exposants se fera par l'Institut National des Métiers d'Art sur proposition d'un comité de sélection réunissant les parties.

La ville de Charolles facilitera l'accueil de cet évènement en lien avec les partenaires du territoire.

La CCLGC prendra, quant à elle, à sa charge les frais de location du Parc des expositions à Charolles pour un montant de 4 070 € ainsi que le coût des fluides afférents.

Il vous est donc proposé d'approuver les termes de la convention de partenariat jointe à la présente.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Vu les statuts de la compétence de la Communauté de Communes Le Grand Charolais,

Considérant la compétence de la Communauté de Communes en matière de soutien à l'organisation de manifestations culturelles et économiques contribuant au rayonnement intercommunal,

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 21 septembre 2023,

Considérant la consultation du Conseil des maires en date du 02 octobre 2023,

Après interventions du Président Gérald GORDAT et de Pierre BERTHIER,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, après en avoir délibéré, au scrutin public:

A l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'approuver les termes de la convention de partenariat à intervenir avec la Chambre des Métiers d'Art de Bourgogne-Franche-Comté et la ville de Charolles pour l'édition 2024 des Journées des Métiers d'Art,**
- **D'imputer la dépense sur les lignes du budget correspondant,**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférents.**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de conseillers en exercice : 74	Secrétariat de séance assuré par : Paul DUMONTET
Membres présents à la séance : 60	Votants : 66

Délégués Communautaires Présents :

Gérald GORDAT, Magali DUCROISSET, Pierre BERTHIER, Gilles PERRETTE, Catherine CLERGUÉ, Louis ACCARY, Elisabeth PONSOT, Thierry AUCLAIR, David BÊME, Daniel BERAUD, Jean-Yves BICHET, Gérard BODET, Jean-Marc JACOB, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Guillaume CHAUVEAU, Jacky COMTE, Nathalie COQUELIN, Roland GOYARD, André COTTIN, Anne-Thérèse BLANCHARD, Anne DEGRANGE, Jean-Bernard DESCHAMPS, Laurent MANSON, Jean ETAIX, Paul DUMONTET, Philippe DUMOUX, Roger DURAND, Marie-Agnès FORGEAT, Julien GAGLIARDI, Fabien GENET, Nicole GEORGES, Gérard LALLEMENT, Fabrice CHARLES, Bernard GAUTHIER, Aurore PERRIER, Edith TERRIER, Daniel MELIN, Lolita RODRIGUEZ, Dominique NUGUE, Bérénice PORTIER, Emmanuel REY, Michel ARNOUX, Pascal LOPES DE LIMA, Nathalie LELIEVRE, Nicolas LORTON, Béatrice LECONTE, Bernard MAILLET, Aurelie MANTOUE, Myriam PEJOUX, Michel TRAVELY, Marie-France MAUNY, André RIBOULIN, Marc TABOULOT, Patrice MAILLY, Jean-Louis PETIT, Daniel THERVILLE, Richard PERRIER

Délégués ayant donné pouvoir :

André ACCARY à Gilles PERRETTE, Annie BOISSARD à Catherine CLERGUÉ, Cédric FRADET à Guillaume CHAUVEAU, Pascal RAMEAU à Bérénice PORTIER, Jean-Marc NESME à Gérald GORDAT, Bernard PLET à Myriam PEJOUX

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Christian LAROCHE, Céline BIJON, Thierry DESJOURS, Régis GAUTHERON, Stéphane JOURNET, Jean-Baptiste LEFORT, Patrick PAGÈS, Jean-Claude MICHEL

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 16 octobre 2023
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais